

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1

Date de convocation :

18/05/ 2020

Date d'affichage :

18/05/2020

VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du jeudi 28 mai 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 28 mai à 19 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Jean-Paul Reynier, sur convocation de Mme Josiane ARNOUX, Maire sortant, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire

Présents : Josiane ARNOUX – PRETI Michel – JANIK Monique – DABAT Marc-André – BELIN Déborah – BAUD Thierry – MARLETTA Anne-Marie – AUBERT Daniel – RIBAIL Eloïse – DE COLOMBEL Isabelle – ALLAIRE Claude – DANGEL Caroline – VINCENT Jérémy

Absent excusé et représenté : Claude GUET, a donné procuration à Josiane ARNOUX

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°20/2020 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'après avoir déterminé le nombre d'adjoint, il convient de procéder à leur élection.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après appel à candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 :

ARNOUX Josiane
PRETI Michel
JANIK Monique
DABAT Marc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (premier tour de scrutin) :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Liste	Voix
Liste 1	15

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

1 ^{er} adjoint	Josiane ARNOUX
2 ^{ème} adjoint	Michel PRETI
3 ^{ème} adjoint	Monique JANIK
4 ^{ème} adjoint	Marc-André ANDRE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire,
Rodolphe PAPET




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

- 3 JUIN 2020